



Montreuil, le 12 septembre 2011

M. BUFFIN
Directeur
CPRP SNCF
17 avenue du Général Leclerc
13347 MARSEILLE Cedex 20

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je souhaite vous faire part, au nom de la Fédération CGT des cheminots, du mécontentement qu'ont suscité les écrits relatifs aux facilités de circulations contenus dans la lettre aux pensionnés de la CPR du mois de juillet 2011.

En effet, le rappel au respect du code de déontologie par les cheminots retraités constitue une véritable provocation au regard de l'attachement des cheminots au Service Public et à l'attitude des dirigeants de l'entreprise qui, obnubilés par la rentabilité financière au mépris de l'intérêt et des besoins des usagers, détériorent au quotidien les conditions de transport.

Cette démarche culpabilisatrice n'honore pas la CPRP SNCF au moment où les cheminots, dans leur ensemble, sont confrontés à de singulières attaques sur leurs droits par le Gouvernement et la Direction SNCF, tant du point de vue de la prévoyance que de la retraite.

Enfin, le même texte considère les personnels en retraite comme des « ex-cheminots » ce qui, non seulement s'oppose à votre référence au code de déontologie, mais, qui de plus, tente de gommer leur appartenance à l'entreprise SNCF. C'est inadmissible.

Pour la CGT, il y a les cheminots en activité et d'autres en retraite, et cela ne relève pas que d'un exercice de sémantique de les considérer tous de la famille des cheminots.

En espérant que vous ferez les rappels nécessaires aux services concernés par cette parution, et que de tels écrits ne se reproduiront plus, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Eric FERRERES
Secrétaire Fédéral
Administrateur de la CPRP SNCF